



Newsletter 2/2019 de l'EICom

Berne, le 28.02.2019

Nouvelle Newsletter EICom / Neuer EICom-Newsletter / Nuova Newsletter EICom

Comme annoncé dans la newsletter de janvier, nous avons le plaisir de vous faire désormais parvenir la newsletter sous une nouvelle forme. La newsletter continuera d'être disponible en trois langues, mais elle ne sera envoyée plus que dans une seule langue. Vous pouvez changer votre langue tout en bas de la page sous «Profil anpassen / Modifier le profil / Modificare profilo». La newsletter sera archivée comme avant en trois langues sur notre site internet, [ici](#). Nous vous remercions de nous adresser vos suggestions et propositions d'amélioration concernant la nouvelle mise en page à l'adresse : info@elcom.admin.ch

Wie im Januar-Newsletter angekündigt, freuen wir uns, Ihnen den Newsletter ab heute im neuen Format zu schicken. Den Newsletter gibt es wie bisher dreisprachig, allerdings wird er nur in einer Sprache versendet. Sie können Ihre Sprache ganz unten unter «Profil anpassen / Modifier le profil / Modificare profilo» ändern. Archiviert wird der Newsletter weiterhin dreisprachig auf unserer Webseite, [hier](#). Anregungen und Verbesserungsvorschläge zum neuen Auftritt nehmen wir gerne entgegen: info@elcom.admin.ch

Come già annunciato nella newsletter di gennaio, a partire da questo numero siamo lieti di inviarvi la newsletter in un nuovo formato. Come finora, la newsletter è pubblicata in tre lingue; tuttavia viene inviata solamente in una. Per cambiare la lingua, cliccate qui sotto su «Profil anpassen / Modifier le profil / Modificare profilo». La newsletter sarà archiviata come prima in tre lingue sul nostro sito internet, [qui](#). Potete inviarci suggerimenti e proposte di miglioramento all'indirizzo: info@elcom.admin.ch

Rapport sur la cybersécurité

L'EICom a récemment publié un rapport sur la cybersécurité. En raison de la complexité croissante de l'approvisionnement en énergie due à la numérisation – notamment : production propre, *smart meters* ou Big Data -, les risques de sécurité augmentent parallèlement à la mise en réseau. Parmi ces risques figurent les pirates informatiques qui pénètrent dans le réseau électrique. Un tel incident peut affecter tant les systèmes informatiques - ce qui cause des dommages financiers considérables - et la technologie opérationnelle (*Operational Technology*, OT). Dans le pire des cas, une attaque contre l'OT peut causer une panne de courant à grande échelle entraînant des dommages aux personnes et à l'environnement.

La cybersécurité est donc essentielle pour garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité. En vertu de l'article 22, alinéa 3 LApEI, l'EICom surveille l'évolution des marchés de l'électricité en vue d'assurer un approvisionnement sûr et abordable dans toutes les régions du pays. Au niveau de la cybersécurité, cela signifie que les gestionnaires de réseaux doivent être en mesure d'assurer la

fourniture aux clients en aval et aux clients finaux et de faire en sorte que la stabilité du système suisse ne soit pas compromise par un cyberincident.

Afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation, l'EICom a décidé d'interroger les 92 plus grands gestionnaires de réseaux au sujet de certaines mesures organisationnelles et techniques de cybersécurité. L'enquête s'est concentrée sur les questions organisationnelles et techniques.

Les résultats montrent que les améliorations apportées aux mesures organisationnelles sont essentielles. En ce qui concerne les mesures techniques, l'EICom s'attend à ce que l'infrastructure OT soit protégée conformément à l'état actuel de la technique et, dans l'idéal, qu'elle soit séparée de l'infrastructure informatique.

Le rapport sur la cybersécurité peut être consulté sur notre site [ici](#).

Thèmes et inscription aux séances d'information

Nous avons communiqué les dates et les lieux des séances d'information de cette année dans notre dernière newsletter. Voici les sujets qui y seront abordés :

- Tarifs / tarification
- Nouveautés dans le domaine de la comptabilité analytique
- Rapport sur la cybersécurité
- Aperçu des prix du marché de l'électricité
- Renforcements de réseau, 50.2 Hz
- Exposé de l'OFEN

Vous pouvez dès maintenant vous inscrire sous www.elcomevents.ch. L'invitation et le programme détaillé suivront sous peu. Nous nous réjouissons de vous accueillir nombreux à nos séances d'information.

Tribunal administratif fédéral confirme décision de l'EICom

Dans un arrêt du 20 février 2019, le Tribunal administratif fédéral a rejeté en tous points et dans la mesure où il était recevable le recours contre la décision de l'EICom 211-00016 du 17 novembre 2016 déposé par l'entreprise d'approvisionnement en électricité (EAE) concernée. L'arrêt n'est pas encore entré en force. Un recours auprès du Tribunal fédéral est possible dans un délai de 30 jours.

Le Tribunal administratif fédéral constate que la réglementation fédérale sur les redevances et prestations aux collectivités publiques laisse aux Cantons et aux Communes une certaine autonomie. Dans le respect de cette autonomie, l'EICom dispose toutefois d'une compétence de surveillance complète. Selon le Tribunal administratif fédéral la compétence de vérification de l'EICom s'étend également aux produits énergétiques avec plus-value écologique.

Dans ce contexte, le Tribunal administratif fédéral confirme l'avis de l'EICom selon lequel l'EAE doit rembourser aux clients finaux, par le mécanisme des différences de couverture, les redevances à la Commune perçues par le biais du tarif de l'énergie de même que les marges excessives sur les tarifs de l'énergie avec plus-value écologique.

En outre, le Tribunal administratif fédéral clarifie le fait qu'une répartition de coûts communs sur la base du chiffre d'affaires n'est pas conforme à la loi et que les coûts de démolition et des installations provisoires sont des coûts d'exploitation et ne peuvent dès lors pas être activés. Une éventuelle réglementation contraire de la part de la branche sur ces points ne correspond pas à la loi et n'est donc pas applicable. Il n'y a ainsi aucune violation du principe de subsidiarité de la part de l'EICom.

Finalement, le Tribunal administratif fédéral considère que la méthode du prix moyen appliquée par l'EICom dans une pratique constante est également applicable au cas concret. Même si une autre méthode était acceptable, la méthode appliquée par l'EAE concernée n'était en l'espèce pas suffisamment justifiée et ne s'orientait pas dans son intégralité sur les coûts de production d'une exploitation efficace et sur les contrats d'achat à long terme au sens de l'article 4, alinéa 1, OApEI.

L'arrêt sera disponible sur le site internet du Tribunal administratif fédéral.

Stockage virtuel

De nombreuses entreprises d'approvisionnement en électricité (EAE) ont déjà introduit ou planifient des modèles de stockage virtuel. Un modèle avec stockage virtuel est une offre d'EAE à l'intention du prosommateur (mot-valise venant de l'anglais : producer + consumer, consommateur + producteur d'électricité). Contrairement au stockage physique, un modèle de stockage virtuel ne stocke pas d'électricité puisqu'il s'agit d'un simple système de facturation. Habituellement, l'électricité injectée dans le réseau par le prosommateur est créditée sur une sorte de compte, le stockage virtuel. Lorsque le prosommateur ne produit lui-même pas assez, c'est-à-dire lorsqu'il dépend de l'électricité du réseau, il la prélève d'abord de son stockage virtuel, ce qui réduit son avoir d'électricité auprès de l'EAE. Le décompte intervient à la fin d'une période, c'est-à-dire que la quantité d'électricité injectée est comparée à celle soutirée par le prosommateur. Un excédent d'énergie injectée est rétribué au prosommateur conformément à l'art. 15 LEnE et, à l'inverse, un surcroît d'électricité soutirée est facturé. Dans les modèles de stockage virtuel, des tarifs spéciaux sont appliqués aux prosommateurs qui participent, en partie pour l'utilisation du réseau et en partie pour la fourniture d'énergie. En outre, un tarif de stockage distinct est parfois appliqué.

L'EICom a examiné en détail l'admissibilité des installations de stockage virtuel et est parvenue à la conclusion que des tarifs d'utilisation du réseau divergents et des tarifs spéciaux pour la fourniture d'énergie dans les modèles d'installations de stockage virtuel ne sont pas compatibles avec les exigences de la législation sur l'approvisionnement en électricité. Les raisons en sont expliquées en détail dans la communication complétée sur les tarifs nouveaux et dynamiques d'utilisation du réseau et de fourniture d'énergie, points 3.5 et 4.4, [ici](#).

Save-the-date : Atelier 2019 consacré à la surveillance du marché

L'atelier organisé par la Section Surveillance du marché aura lieu cette année le 17 mai à la Schmiedstube à Berne. Le programme détaillé avec invitation et documents d'inscription suivra en mars.

Manifestations / Dates

Séances d'information à l'intention des gestionnaires de réseau	Divers	mai-juin 2019
Atelier sur la surveillance du marché	Berne	17 mai 2019
Forum EICom 2019	Bâle	15 novembre 2019

Renseignements :

Simon Witschi, Médias et communication
Commission fédérale de l'électricité ElCom
Secrétariat de la commission
Christoffelgasse 5
CH-3003 Berne
Téléphone +41 58 466 08 49
simon.witschi@elcom.admin.ch
www.elcom.admin.ch